

# Les règles de jeu des U9

## « Le Foot à 5 d'Apprentissage »

**Loi 1 :** Les dimensions du terrain sont de 40m x 30m (surface de 10m de profondeur) ou de 35m x 25m (surface de 6 de profondeur).

Les dimensions du but sont de 4m x 1,50m (but gonflable).

**Loi 2 :** Le ballon est de taille n° 4

**Loi 3 :** L'équipe se compose de 5 joueurs dont le gardien de but et 3 remplaçants au plus. Ces derniers peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie à la volée.

**Loi 4 :** **Le port des protèges tibias est obligatoire** ; les joueurs ne doivent porter aucun objet dangereux. La couleur du maillot du gardien de but doit être distincte de celle des joueurs

**Loi 5 et 6 :** L'arbitrage se fait à l'intérieur du terrain, soit par un jeune (jeune arbitre ou jeune joueur), soit par un adulte (un des deux éducateurs, un dirigeant ou un parent). Dans tous les cas, un briefing d'avant match en présence des deux éducateurs et de l'arbitre s'avère intéressant pour rappeler les règles essentielles.

**Loi 7 :** La durée des matches est de 15 minutes dans le cadre du plateau-rencontre prévoyant 3 rencontres. Dans tous les cas et de manière réglementaire, le temps de pratique effective ne peut dépasser 50 minutes.

**Loi 8 :** Lors du coup d'envoi, tous les joueurs se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doivent respecter une distance de 5m. Le ballon doit être joué vers l'avant. Il est possible de marquer directement sur coup d'envoi.

**Loi 10 :** Un but est marqué lorsque le ballon a franchi entièrement, à terre ou en l'air, la ligne de but.

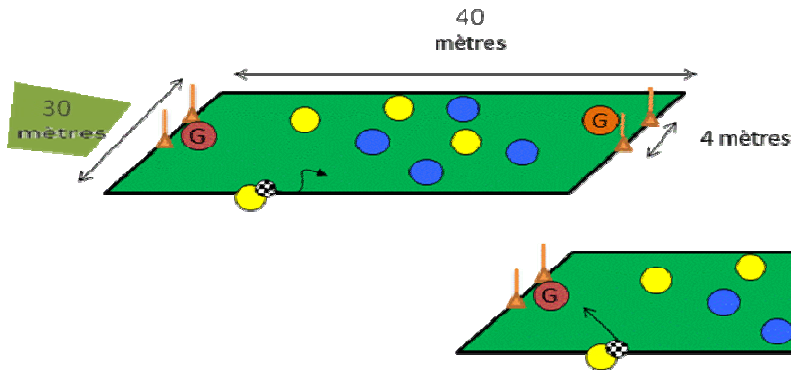
**Loi 11 :** *La règle du hors-jeu n'est plus appliquée sur la catégorie U9 (nouveau).*

**Loi 13 :** Tous les coups francs sont directs et l'adversaire doit respecter une distance de 5 mètres.

**Loi 14 :** Le coup de pied de réparation est situé à 7m du but. Tous les autres joueurs doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

**Loi 15** : Les rentrées de touche sont réalisées : **Nouveauté**

- au pied à l'endroit où le ballon est sorti du terrain. Il n'est pas possible de marquer directement sur rentrée de touche.
- ou directement en conduite de balle après avoir au préalable stoppé le ballon sur la ligne de sortie de touche.



**Loi 16** : Le coup de pied de but (sortie de but) ne peut être exécuté que par le gardien de but dans le cadre de la relance protégée (voir encadré...).

**Loi 17** : le coup de pied de coin (corner) est joué au pied ; l'adversaire doit respecter une distance de 5m.

Autre règle de jeu : Le gardien peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée d'un partenaire ou sur une rentrée de touche effectuée par un partenaire.

#### **Adaptation de la règle en faveur de l'apprentissage du jeu :**

##### La relance protégée du gardien de but

Le gardien de but n'est pas autorisé à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par ce dernier (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire du gardien de but situé dans les 10 m.